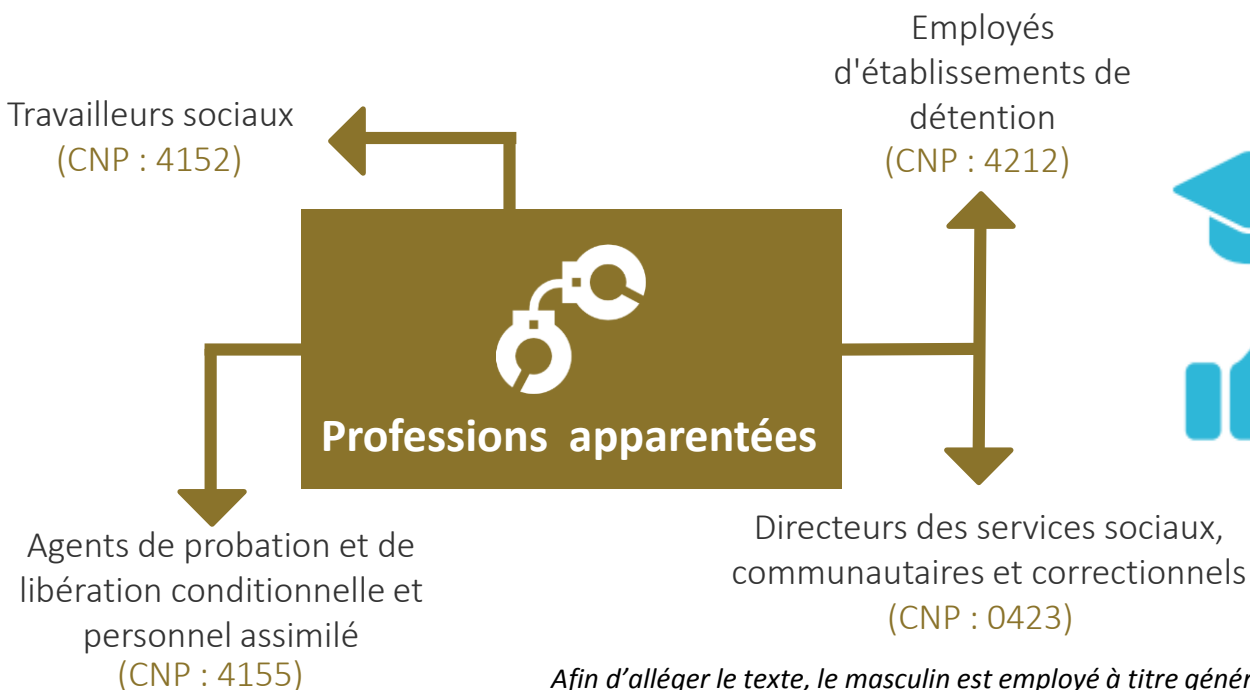


AGENTS/AGENTES DE SERVICES CORRECTIONNELS (CNP : 4422)



Les agents de services correctionnels surveillent les contrevenants et les détenus et maintiennent l'ordre dans les établissements pénitentiaires et dans les autres lieux de détention. Ils travaillent pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les administrations municipales. Les agents de services correctionnels qui sont aussi superviseurs sont inclus dans ce groupe de base.



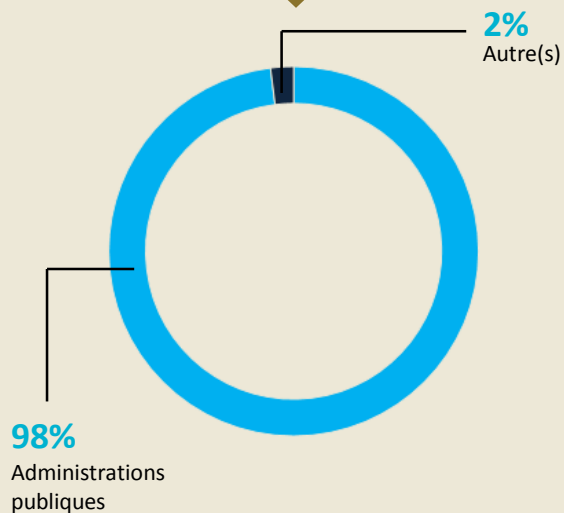
Un **diplôme** d'études secondaires est exigé.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- surveiller la conduite et le comportement des contrevenants et des détenus afin de prévenir les émeutes et les évasions;
- surveiller les contrevenants durant leurs périodes de travail, les repas et les périodes de loisirs;
- faire des rondes dans les secteurs qui leur sont dévolus et signaler les problèmes à leur supérieur;
- effectuer des contrôles de sécurité ainsi que des vérifications de sécurité concernant les visiteurs, les détenus et leurs cellules, les zones de travail et les aires de loisirs;
- observer le comportement des contrevenants et préparer des rapports;
- escorter les détenus pendant les déplacements ou durant une absence temporaire.



Exemples d'appellation d'emploi

Gardien d'établissement correctionnel

Gardien de prison

Agent des services correctionnels

178

Demande prévues
2017-2026

28,85 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.